

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE MARDI 2 MAI 2023, À 19 h, À LA
SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Réналd Blais	Conseiller # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière ainsi que madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION N°046-05-2023

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté et que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.*

RÉSOLUTION N°047-05-2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023 :
ADOPTION**

Considérant *qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 4 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables*

avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *le procès-verbal de la séance du conseil du 4 avril 2023, soit et par la présente, adopté tel que déposé.*

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des projets en cours et à venir aux élus concernant les dossiers suivants :

- *Conversion du réseau d'éclairage public*
 - *Érosion – Site du festival*
-
-

RÉSOLUTION N°048-05-2023 DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 156 801.16\$ en date du 30 avril 2023 tel que déposé.*

RÉSOLUTION N°049-05-2023 COMITÉ DE SPECTACLES « PAR NATASHQUAN » / APPUI FINANCIER : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que *le conseil municipal donne un appui financier au montant de 150\$ au comité de spectacles « Par Natashquan » afin de les aider financièrement à diffuser des spectacles de différents artistes dans la chanson, la musique et l'humour. Tous ces spectacles seront diffusés au Café de l'Échourie.*

RÉSOLUTION N°050-05-2023 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES / CONSTITUTION D'UN COMITÉ : DÉCIDER

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

Considérant que la municipalité d'Aguanish doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être élus du conseil municipal;

Considérant que le conseil municipal d'Aguanish ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité d'Aguanish constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 001-04-2023. Ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolitions reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

- Denis Rochette, membre
- Noëlline Gallant, membre
- Réneald Blais, membre

De désigner la fonctionnaire Marina Boudreau responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 001-04-2023, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉMISSION

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, dépose la lettre de démission de Monsieur Marc Couture, responsable des travaux publics. La lettre est datée du 20 avril dernier et monsieur Couture demeure à l'emploi de la municipalité jusqu'au 20 mai prochain.

RÉSOLUTION N°051-05-2023
RESPONSABLE DE TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM /
EMBAUCHE : ACCEPTER

Attendu que le responsable des travaux publics, Monsieur Marc Couture a remis sa lettre de démission le 20 avril dernier à la directrice générale;

Attendu que la municipalité doit publier une offre d'emploi pour un nouveau responsable de travaux publics;

Attendu que monsieur Adrien Chevarie est actuellement à l'emploi de la municipalité comme remplaçant permanent au responsable des travaux publics (sur appel) et ce depuis le 7 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que *monsieur Adrien Chevarie soit nommé responsable des travaux publics par intérim à compter du 8 mai prochain, et ce jusqu'à l'entrée en poste d'un nouvel employé;*

Que *son salaire soit ajusté selon l'échelle salariale requise pour ce poste.*

RÉSOLUTION N°052-05-2023
FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES / DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE : ACCEPTER

Attendu que la municipalité a un projet de halte d'accueil sur le terrain du bâtiment multifonctionnel qui se divise en trois phases;

Attendu que les deux premières phases se déclinent en plusieurs étapes, soit l'agrandissement du stationnement, la mise aux normes de l'installation septique, l'aménagement du sentier d'accès à la neigière, la réfection de la neigière et finalement l'installation d'un panneau d'interprétation. Ces deux phases ont obtenu le financement nécessaire dans le programme FRR – Volet 4 de la MRC de Minganie;

Attendu que la troisième phase du projet consistant en l'installation du bloc sanitaire et de son installation septique, ainsi que l'aménagement final de l'aire de restauration et du stationnement, n'a pas été retenue dans le programme Signature Innovation de la MRC de Minganie;

Attendu que le conseil municipal reconnaît que le projet « Halte d'accueil d'Aguanish » doit être accompli dans son entièreté pour que les retombées positives envisagées par l'élaboration dudit projet soient vécues pour le grand bien de l'essor économique et le développement touristique d'Aguanish;

Attendu que les élus se sont engagés à soutenir les différents acteurs économiques et touristiques de la collectivité;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénaud Blais, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** le conseil municipal autorise madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal, à déposer dans un autre programme, soit le Fonds d'Initiatives Nordiques, le projet nommé « Halte d'accueil d'Aganish – Installation sanitaire et aménagement » lequel correspond à la troisième phase ci-haut mentionnée.*

SUIVI DE DOSSIERS – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

Madame Marlène Blais, directrice générale, remet aux membres du conseil le rapport sur le suivi des dossiers en cours et débutant de madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal.

CORRESPONDANCES

- *Société de la sclérose en plaques – Mai, mois de la sensibilisation*
-
-

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h12

Une (1) citoyenne adresse sa question au conseil municipal.

Fin de la période de questions : 19h15

RÉSOLUTION N°053-05-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 19h15.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*